

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 7 juillet 2021, à 19 h, au 720, rue des Rocailles, Québec, par webdiffusion.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente
France BILODEAU
Yvan BOURDEAU
Geneviève HAMELIN
Liguori HINSE
André LALIBERTÉ
Dominique TANGUAY
Patrick VOYER

Sont absents : Sylvain LÉGARÉ
Annie SANFAÇON

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 21-64

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

4. Période de questions du public

La présente assemblée est diffusée en direct sur le Web en respect des mesures prises par le gouvernement du Québec relatives à la pandémie de la COVID 19.

Les personnes qui le souhaitent peuvent, suivant la procédure mise en place, poser leurs questions à l'avance au secrétariat général.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 21-65

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. André Laliberté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 2 juin 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 juin 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 21-66

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 14 juin 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

7. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 juin 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 21-67

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 29 juin 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8. Dossiers soumis au conseil d'administration

8.1 Autorisation de dépense – biens et services courants

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 21-68

Sur proposition de M. André Laliberté, appuyée par M^{me} Geneviève Hamelin, il est résolu :

- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant les services de logistique pour le service à Vélo à intervenir avec Velosolutions Canada Inc. d'une somme n'excédant pas 848 296 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 octobre 2022;*
- d'autoriser une réserve pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;*

étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Autorisation de dépense – services professionnels

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 21-69

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant des services professionnels en suivi et contrôle de projets (contrôleurs de projets (PCO)) à intervenir avec AECO gestion de projets inc.,

d'une somme n'excédant pas 806 400 \$, plus les taxes applicables, pour une période initiale de deux (2) ans, et d'une somme n'excédant pas 1 267 200 \$, plus les taxes applicables, pour l'ensemble des trois (3) options de renouvellement d'une période d'une (1) année chacune, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Autorisation de dépenses – biens et services courants

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 21-70

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M. André Laliberté, il est résolu d'autoriser une dépense dans le cadre de l'attribution de contrats visant des services d'assurance collective pour l'ensemble des employés du RTC à intervenir avec La Capitale assureur de l'administration publique inc., d'une somme n'excédant pas 52 403 400 \$, plus les taxes applicables, pour une période initiale de cinq (5) ans, et d'une somme n'excédant pas 63 539 100 \$ plus les taxes applicables, pour une option de renouvellement d'une période de cinq (5) ans pour chacun des contrats attribués, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Adoption du Règlement n° 403 concernant la mise à niveau du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2021-2030 prévoit des investissements sur dix (10) ans de 50 M\$ pour le maintien des systèmes d'information numériques;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs est requise notamment dans le but de permettre l'exploitation d'un tramway et d'autobus électriques;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

Résolution 21-71

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 403 décrétant un emprunt n'excédant pas 10 828 000 \$ concernant la mise à niveau du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DTP-2021-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Adoption du Règlement n° 404 concernant le remplacement des batteries des autobus hybrides

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2021-2030 prévoit des investissements sur dix (10) ans de 567 M\$ pour le maintien du matériel roulant;

CONSIDÉRANT que les batteries de 90 autobus hybrides ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit le remplacement des batteries des autobus hybrides;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

Résolution 21-72

Sur proposition de M. André Laliberté, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 404 décrétant un emprunt n'excédant pas 7 700 000 \$ concernant le remplacement des batteries des autobus hybrides, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DTP-2021-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

8.6 Adoption du Règlement n° 405 modifiant le règlement no 389 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant le maintien des infrastructures

CONSIDÉRANT que le RTC a adopté, à son assemblée du 7 octobre 2020, le règlement n° 389 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 M\$ concernant le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que certains projets se sont ajoutés pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 21-73

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'adopter le règlement n° 405 modifiant le règlement n° 389 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 M \$ concernant le maintien des infrastructures, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DII-2021-008 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

8.7 Modification de parcours

CONSIDÉRANT que, dans l'objectif de répondre aux attentes des clients et de s'adapter à la trame urbaine en évolution, le RTC désire procéder à la modification de certains parcours;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il y a lieu de modifier le tracé des parcours numéros 11, 54, 254,344, 354, 554 et 555;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 21-74

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M^{me} Geneviève Hamelin, il est résolu :

- *de modifier les parcours 11, 54, 254, 344, 354, 554 et 555, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DDEC-2021-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 27 novembre 2021;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification.*

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

10. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

11. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 12.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale